



PREMIERE PARTIE

VIE DE LA LIGUE

2016-2017

Vie de la ligue

VIE DE LA LIGUE

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE LA LIGUE

La secrétaire de la ligue, Madame Odile Baroux, est ravie de vous accueillir au siège de la Ligue d'Esgrime de Paris aux horaires suivants :

Mardi	09h – 16h
Jeudi	10h – 16h
Vendredi	09h – 15h30

Maître Fabrice WITTMER, Conseiller Technique Sportif de la Ligue, tient également une permanence les mardis et jeudis au siège de la Ligue et le vendredi à la DRJSCS Paris Ile de France et reçoit sur rendez-vous.

LE SIEGE DE LA LIGUE DE PARIS

4 rue du Général Humbert

75014 Paris

Méto/Tram :



Porte de Vanves



POUR NOUS CONTACTER :

Téléphone : 01.49.23.40.50

Courriel : contact@leap.fr

Le site web de la Ligue : <http://www.leap.fr/>

LE BUREAU EXECUTIF



Christian BERNARD
Président
christian.bernard@sfr.com
06.28.09.47.13

Elisabeth PETITJEAN
Secrétaire générale
elisabethescrime@free.fr
06.70.35.00.77



Stéphane RONDIN
Vice président
stephane.rondin@wanadoo.fr
06.82.24.89.08

Maître Olivier BONIN
Vice président
olivier.bonin2@bbox.fr
06.60.81.53.39



Roger GROSJEAN
Trésorier
roger-fc.grosjean@wanadoo.fr
06.58.73.69.94

Viviane BARCLAY
Trésorière adjointe
VIVI.BARCLAY@GMAIL.COM
06.19.60.65.04



Michel DALSACE
Membre d'honneur
michel.dalsace@libertysurf.fr
06.83.55.02.25

Maître Fabrice WITTMER
CTS - IDF
wifab@sfr.fr
06.60.89.34.20



LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.

Le Comité Directeur de la Ligue est constitué des 7 membres du Bureau Exécutif et de :

Monsieur Gérard BRENN
06.07.74.90.80
gerard.brenna@orange.fr

Madame Isabelle LAMOUR
06.60.59.79.30
i.lamour@wanadoo.fr

Monsieur Dominique COUTROT
06.12.42.18.98
dcoutrot@free.fr

Maître Annie LEGOUHY
06.16.49.87.30
a.legouhy@free.fr

Monsieur Michel DESNOUX
06.14.43.41.86
michel.desnoux@free.fr

Maître Vincent REMY
06.13.05.31.18
vincent@escrime-ta.com

Madame Laurence DUVAL DESTIN
06.22.97.24.84
0622972484@sfr.fr

Maître Stéphanie ROUSSET
06.11.64.21.24
strabon@club-internet.fr

Monsieur Paul JALAT
06.23.63.84.42
paul.jalat@gmail.com

Monsieur Bruno TURA
06.80.64.68.89
Bruno.tura@wanadoo.fr

Maître Jérôme WESTHOLM
07.71.01.42.80
jeromewestholm@aol.com

LES COMMISSIONS

EPEE

Stéphane RONDIN
06.82.24.89.08
stephane.rondin@wanadoo.fr

Bruno TURA
06.80.64.68.89
bruno.tura@wanadoo.fr

Maître Annie LEGOUHY
06.16.49.87.30
a.legouhy@free.fr

Maître Stéphanie ROUSSET
06.11.64.21.24
strabon@club-internet.fr

Jeanne Le TAN
Florence DUCARME
Viviane BARCLAY
Paul JALAT

FLEURET

Maître Vincent REMY
06.13.05.31.18
vincent@escrime-ta.com

Maître Julien DUTRIPON
06.64.61.85.54
julienescrime@gmail.com

Hervé DEWEZ
06.02.52.25.17
Herve.Dewez@ac-paris.fr

Maître Odile BAROUX
01.49.23.40.50
contact@leap.fr

Benoit LORENZ
benoit.lorenz@gmail.com

SABRE

Maître Michel JEANNY
06.76.11.21.43
michel.jeanny@numericable.fr

Maître Christophe MIE
06.11.04.38.96
miepalut@aol.com

Maître Ludovic VERTON
06.11.73.67.03
vertonludovic@gmail.com

Laurence DUVAL-DESTIN
06.22.97.24.84
0622972484@sfr.fr

Eve POUTEIL-NOBLE
06.82.09.91.24
evepouteilnoble@gmail.com

ADULTES LOISIRS

Roger GROSJEAN
Dominique COUTROT

Désiré PREVOST
Ludovic VERTON

ESCRIME ARTISTIQUE ET DE SPECTACLE

Robin CALDAIROU
06.03.39.47.06
robin.caldairou@gmail.com

HANDISPORT

contact@leap.fr

DELEGUE CDOS

Michel DESNOUX

DELEGUE FFSU

contact@leap.fr

SPORT D'ENTREPRISE

Arnaud MORLAES



ARBITRAGE

Christian BERNARD
Maître Fabrice WITTMER
Maître Ambre CIVIERO
Maître Olivier BONIN
Maître Christophe MIE
Maître Carol BROCA WANDER

DOUBLES SURCLASSEMENTS

INSEP

FORMATION IDF

Responsable :
Maître Fabrice WITTMER

DISCIPLINE

Elisabeth PETITJEAN
Maître Annie LEGOUHY
Paul JALAT

DISCIPLINE - APPEL

Arnaud MORLAES
Michel DESNOUX
Dominique COUTROT

PROMOTION PARTENARIATS

Christian BERNARD
Michel DALSACE
Arnaud MORLAES

COMMUNICATION

Michel DALSACE

RECOMPENSES

Elisabeth PETITJEAN
Michel DESNOUX

INFORMATIONS FINANCIERES GENERALES

PRIX DE LA LICENCE

		TP	T0	+
M5 +M7	(nés à partir de 2010)	37,78 €	38 €	39,58 €
M9	(nés en 2008 ou 2009)	49,78 €	50 €	51,58 €
M11 à Vétérans	(nés avant 2008)	55,78 €	56 €	57,58 €
Dirigeants	Dirigeants	45,78 €	46 €	47,58 €
Enseignants	Enseignants	52,95 €	56 €	60,45 €

TARIF P (TP DANS LE TABLEAU)

Lors de son adhésion à la licence FFE, le licencié peut décider de ne pas souscrire au contrat collectif « accident corporel » de la FFE. Il n'acquiesce donc pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficie d'aucune indemnité au titre de ce contrat. Il atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

NOUVEAUTE : CREATION D'UN PASSEPORT COMPETITION

Le droit d'engagement unitaire de 2€ par compétition est supprimé et remplacé par un passeport compétition permettant de distinguer les licenciés loisirs de ceux pratiquant la compétition. Les catégories concernées vont du M14 jusqu'aux vétérans. Le tarif forfaitaire unique est fixé à 6€ pour la saison complète. Tout licencié (de M14 à vétéran) n'ayant pas choisi cette option ne pourra pas participer aux compétitions.

NB : la personne chargée de la gestion des licences dans le club cochera l'option « passeport compétition » dans l'outil en ligne de la FFE.

Attention : les rencontres adultes loisir et escrime en capitale ne sont pas considérées comme des compétitions.

PRIX DES AFFILIATIONS

Suite à une décision fédérale, le prix de l'affiliation dépend du nombre de licenciés dans chaque club au **31 août 2016** », soit avant le début de la saison.

Nouveaux clubs et jusqu'à 49 licenciés	120 €
De 50 à 150 licenciés	150 €
Plus de 150 licenciés	180 €

FORMATIONS FEDERALES ANIMATEURS / EDUCATEURS

Cf. Règlement du CREIF

REMBOURSEMENT DES CIRCUITS

Pour les catégories cadets et juniors, la Ligue prend en charge une partie des frais de déplacements en circuit national en fonction des résultats :

Pour une place de 1 à 4	80 %
Pour une place de 5 à 8	70 %
Pour une place de 9 à 16	50 %
Pour une place de 17 à 32	30 %

Les remboursements sont fondés sur le tarif S.N.C.F. en seconde classe et sur présentation des factures correspondantes. Aucun dossier individuel n'est traité. Seules sont étudiées les demandes déposées par les clubs : elles doivent mentionner le nom du tireur, le lieu et la date de la compétition, ainsi que le classement obtenu. Elles seront obligatoirement déposées avant le 15 juin 2017, faute de quoi elles ne seront pas examinées. Les remboursements sont virés sur les comptes IBAN des clubs demandeurs avant décembre de la saison sportive suivante.

Pour les arbitres de ligue, les déplacements (sur la base du tarif S.N.C.F. en seconde classe), les repas du samedi soir et du dimanche soir (15 € maximum pour un repas) et une nuit (55 € maximum pour une nuit) seront remboursés sur présentation des factures correspondantes.



DEUXIEME PARTIE

FORMATION

2016-2017

LA FORMATION DES ARBITRES

ROLE ET PREROGATIVES DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE (CRA)

La Commission Régionale d'Arbitrage est chargée du recrutement, de la formation, en soutien de chaque club, et du suivi des arbitres départementaux et régionaux. Elle est également chargée de proposer à la Commission Nationale d'Arbitrage des candidats à l'arbitrage national.

PRE-REQUIS POUR ENTRER EN FORMATION

Arbitrage départemental :

- ✓ Etre licencié à la F.F.E.
- ✓ Posséder le blason vert de jeune arbitre dès le début de la saison. Ce blason est décerné par le Maître d'armes du club qui signe le livret de formation. Ce blason engage les clubs à renforcer la formation d'arbitres qui fait partie intégrante de l'enseignement de l'escrime. Cette formation est axée sur un tronc commun fondé sur l'apprentissage de la phrase d'armes.
- ✓ Etre au minimum de la catégorie M14 deuxième année pour entrer en formation et M14 troisième année pour passer l'examen.

Arbitrage régional :

- ✓ Etre licencié à la F.F.E.
- ✓ Etre arbitre départemental.
- ✓ Etre de la catégorie M17 pour entrer en formation.
- ✓ Justifier de son activité d'arbitre pendant la saison précédente.

Arbitrage national :

- ✓ Etre licencié à la F.F.E.
- ✓ Etre arbitre régional depuis une saison complète.
- ✓ Etre au minimum âgé de 18 ans.
- ✓ Etre présenté par sa C.R.A.
- ✓ Justifier de son activité d'arbitre pendant la saison précédente.

CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX.

Pour entrer en formation d'arbitre, il est nécessaire :

1. de déposer sa candidature définitive à la ligue, via son club, au plus tard deux semaines avant la date de la Journée Nationale d'Arbitrage (JNA). Des pré inscriptions par courriel à l'adresse contact@leap.fr sont préconisées avant le 15 juillet de la saison précédente afin d'organiser au mieux la JNA.
2. de participer à la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA) et de réussir l'épreuve théorique (Questionnaire à Choix Multiples) organisée à cette occasion.
 - a. Arbitrage Départemental.
Les candidats doivent obtenir une note d'au moins 16/20 pour entrer en formation. Les candidats ayant obtenu 14 ou 15 peuvent également entrer en formation. Leur diplôme ne leur est toutefois délivré qu'après avoir réussi la session de rattrapage en juin.
 - b. Arbitrage Régional.
Les candidats doivent obtenir une note d'au moins 26/30 pour entrer en formation. Les candidats ayant obtenu 24 ou 25 peuvent également entrer en formation. Leur diplôme ne leur est toutefois délivré qu'après avoir réussi la session de rattrapage en juin.

Le QCM est valide pendant deux saisons sportives, à condition que le Maître d'Armes transmette au moins l'attestation sur l'honneur relative à l'acquisition du module Club à la CRA en fin de première saison.

Vie de la ligue

Une fois cette première étape franchie, la formation d'arbitres organisée par la Ligue de Paris s'articule autour de trois types de modules :

- des modules théoriques (T)
- des modules pratiques (P)
- un module club (C)

MODULES PRATIQUES :

Quel que soit le niveau et l'arme, les modules pratiques sont identiques et reprennent les principes d'observation et d'évaluation en vigueur les saisons précédentes. Un module de formation pratique à l'arbitrage handisport est prévu pour les arbitres en formation régionale.

Module P1	Pratique hors compétition	Arbitrage sans contrainte de résultats	Stage M14 ligue de Paris en avril
	Pratique pendant compétition	Arbitrage avec contrainte de résultats. Minimum 3 compétitions d'observation.	Compétitions valables pour sa catégorie et pour son niveau
Module P2	Pratique pendant compétition	Arbitrage avec contrainte de résultats. Deux évaluations	Compétitions valables pour sa catégorie et pour son âge.
	Pratique arbitrage handisport (arbitres en formation régionale uniquement)	Arbitrage avec contrainte de résultats. 1 compétition d'évaluation.	Compétitions valables pour sa catégorie et pour son niveau

MODULES THEORIQUES :

Les modules théoriques sont adaptés à chaque arme et à chaque niveau. Le contenu de ces modules est le suivant :

Fleuret	Départemental T1	La gestuelle	Maîtrise de la gestuelle : formation individuelle. 1 action = 1 geste	02H00
		Fautes et sanctions	Apprendre à reconnaître les différentes fautes. Justesse et application des sanctions.	03H00
		Rôles, droits et devoirs	Se reconnaître arbitre. Que dois-je faire ou ne pas faire ? A quoi ai-je le droit en terme de formation, de protection et d'indemnisation ?	01H00
	Départemental T2	Le Temps d'escrime	Définition du temps d'escrime. Etude du temps d'escrime	02H00
		La phrase d'armes	Différence entre actions d'escrime et activité des tireurs. Identification des actions.	03H00
		Règlement des jeunes	Appropriation du règlement des jeunes FFE. Spécificité du règlement des jeunes ligue de paris.	01H30
	Régional T1	La gestuelle et comportement	Maîtrise de la gestuelle. Comportement de l'arbitre vis-à-vis des tireurs, M.A., spectateurs et D.T.	01H00
		Justesse des sanctions	Apprendre à reconnaître les différentes fautes. Justesse et application des sanctions.	02H00
		Le temps d'escrime	S'approprier le temps d'escrime.	02H00
	Régional T2	La détection de panne	Savoir reconnaître, détecter et réparer une panne.	02H30
		Arbitrage handisport	Découverte de l'escrime handisport par l'arbitrage. Connaître les règles.	03H00

Vie de la ligue

Sabre	Départemental T1	La gestuelle	Maîtrise de la gestuelle : formation individuelle. 1 action = 1 geste	02H00
		Fautes et sanctions	Apprendre à reconnaître les différentes fautes. Justesse et application des sanctions	03H00
		Rôles, droits et devoirs	Se reconnaître arbitre. Que dois-je faire ou ne pas faire ? A quoi ai-je le droit en terme de formation, de protection, d'indemnisation ?	01H00
	Départemental T2	Le Temps d'escrime	Définition du temps d'escrime. Etude du temps d'escrime	02H00
		La phrase d'armes	Différence entre actions d'escrime et activité des tireurs. Identification des actions.	03H00
		Règlement des jeunes	Appropriation du règlement des jeunes FFE. Spécificité du règlement des jeunes ligue de paris.	01H30
	Régional T1	La gestuelle et comportement	Maîtrise de la gestuelle. Comportement de l'arbitre vis-à-vis des tireurs, M.A., spectateurs et D.T.	01H00
		Justesse des sanctions	Apprendre à reconnaître les différentes fautes. Justesse et application des sanctions.	02H00
		Le temps d'escrime	S'approprier le temps d'escrime.	02H00
	Régional T2	La détection de panne	Savoir reconnaître, détecter et réparer une panne.	01H00
Arbitrage handisport		Découverte de l'escrime handisport par l'arbitrage. Connaître les règles.	03H00	

Epée	Départemental T1	La gestuelle	Maîtrise de la gestuelle : formation individuelle. 1 action = 1 geste	01H30
		Fautes et sanctions	Apprendre à reconnaître les différentes fautes. Justesse et application des sanctions.	03H00
		Rôles, droits et devoirs	Se reconnaître arbitre. Que dois-je faire ou ne pas faire ? A quoi ai-je le droit en terme de formation, de protection, d'indemnisation ?	01H00
	Départemental T2	Le Temps d'escrime et la phrase d'armes	Définition du temps d'escrime. Etude du temps d'escrime.	02H00
		Règlement des jeunes	Appropriation du règlement des jeunes FFE. Spécificité du règlement des jeunes ligue de Paris.	02H00
	Régional T1	La gestuelle et comportement	Maîtrise de la gestuelle. Comportement de l'arbitre vis-à-vis des tireurs, M.A., spectateurs et D.T.	01H00
		Justesse des sanctions	Apprendre à reconnaître les différentes fautes. Justesse et application des sanctions	02H00
		Le temps d'escrime	S'approprier le temps d'escrime	01H00
	Régional T2	La détection de panne	Savoir reconnaître, détecter et réparer une panne	02H30
		Arbitrage handisport	Découverte de l'escrime handisport par l'arbitrage. Connaître les règles.	03H00

MODULES CLUBS :

Vie de la ligue

Les modules clubs sont communs à toutes les armes et tous les niveaux. Leurs contenus sont :

Départemental :

Module C1 :

Deux QCM théoriques sur le modèle de celui passé lors de la JNA :

- a. En janvier pour le premier QCM,
- b. En mai pour le deuxième QCM.

Le module est validé dès réception des deux QCM par la CRA ou, à défaut, l'attestation sur l'honneur du Maître d'Armes qu'ils ont bien été réalisés.

Module C2 :

Trois séances pratiques d'au moins $\frac{3}{4}$ d'heure :

- c. En novembre : faire arbitrer des matchs courts, avec chronomètre, à l'arme simple et avec assesseurs dans différentes catégories. Validation : retour écrit à la CRA par le responsable de l'arbitrage du club, avec les commentaires sur la prestation, sur les objectifs de travail et les points sur lesquels devront être vigilants les observateurs lors des compétitions. Le retour écrit doit être **fait dans la semaine qui suit cette séance.**
- d. En janvier : faire arbitrer des matchs longs, avec chronomètre, à l'arme électrique dans différentes catégories. Validation : retour écrit à la CRA par le responsable de l'arbitrage du club, avec les commentaires sur la prestation, sur les objectifs de travail et les points sur lesquels devront être vigilants les observateurs lors des compétitions. Le retour écrit doit être **fait dans la semaine qui suit cette séance.**
- e. En mai : faire arbitrer des rencontres par équipes, avec chronomètre, à l'arme électrique dans différentes catégories. Validation : retour écrit à la CRA par le responsable de l'arbitrage du club, avec les commentaires sur la prestation et sur les objectifs de travail afin de préparer au mieux les évaluations à venir. Le retour écrit **doit être transmis dans la semaine qui suit cette séance.**

Si le club est dans l'impossibilité de renvoyer à temps les comptes-rendus, la CRA accepte une attestation sur l'honneur (au mois de juin) justifiant que ceux-ci ont bien été réalisés.

Régional :

Module C1 :

Deux QCM théoriques sur le modèle de celui passé lors de la JNA :

- f. En janvier pour le premier QCM
- g. En mai pour le deuxième QCM

Ce module est validé dès que les deux QCM sont réceptionnés par la CRA.

Module C2 :

Deux séances pratiques d'au moins $\frac{3}{4}$ d'heure :

- h. En décembre : avec l'aide du Maître d'armes et du responsable de l'arbitrage, mettre en place une compétition du club en individuel au niveau de l'arbitrage. Etre capable d'aider à la constitution des poules, à la réalisation d'un tableau ou de toute autre formule. Arbitrer les assauts jusqu'à la finale ; enchaîner les matchs courts et longs.
Validation : retour écrit à la CRA par le responsable de l'arbitrage du club, avec les commentaires sur la prestation, sur les objectifs de travail et les points sur lesquels devront être vigilants les observateurs lors des compétitions. Le retour écrit **doit être transmis dans la semaine qui suit cette séance.**

Vie de la ligue

- i. En mai : avec l'aide du Maître d'armes et du responsable de l'arbitrage mettre en place une compétition du club par équipes. Etre capable d'aider à la constitution des poules, à la réalisation d'un tableau ou de toute autre formule. Arbitrer les assauts jusqu'à la finale.

Validation : retour écrit à la CRA par le responsable de l'arbitrage du club, avec les commentaires sur la prestation, sur les objectifs de travail et les points sur lesquels devront être vigilants les observateurs lors des compétitions. Le retour écrit **doit être transmis dans la semaine qui suit cette séance.**

Si le club est dans l'impossibilité de renvoyer à temps les comptes-rendus, la CRA accepte une attestation sur l'honneur (au mois de juin) justifiant que ceux-ci ont bien été réalisés.

DATES DES STAGES DE FORMATION MODULAIRE THEORIQUE.

	Départemental			Régional		
	Epée	Fleuret	Sabre	Epée	Fleuret	Sabre
A définir	T2					
A définir				T2 (1)		T2
A définir		T1				
A définir				T2 (2)		
A définir				T1		
A définir			T2			
A définir		T2				



LA FORMATION DES CADRES

Les diplômes fédéraux ont pour but de contribuer à la naissance de vocations dans le domaine de l'animation des clubs. Ils constituent par essence un lien fort entre le pratiquant et l'enseignant possédant une qualification professionnelle.

Ils ont pour but de familiariser l'apprenti-enseignant avec un public organisé en groupes.

Le premier niveau ou animateur vise à inculquer l'esprit du jeu aux trois armes, de connaître un minimum la théorie, la pratique et le règlement, à mettre en place et manager une organisation en petits groupes tout en proposant une progression adaptée.

Le second niveau ou éducateur vise à développer les connaissances fondamentales à une arme, en étant capable de démontrer et faire démontrer les gammes techniques les plus usitées ; de mettre des groupes en situation.

Une partie de l'évaluation est effectuée par un enseignant professionnel (tuteur).

Ces diplômes s'inscrivent dans l'accession aux diplômes professionnels qui sont le BPJEPS, CQP, DEJEPS, DESJEPS.

L'ANIMATEUR FEDERAL

Définition

C'est l'assistant à l'enseignant diplômé d'état ayant compétence à encadrer un groupe. Il reçoit de celui-ci des directives pédagogiques précises qu'il se limite à suivre.

Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

Compétences attendues

Etre capable :

- d'animer et de diriger un groupe d'au moins 6 personnes, avec ou sans arme, en toute sécurité.
- de proposer des exercices et des enchaînements techniques simples.
- de transmettre les règles du combat et de démontrer les situations d'assauts élémentaires.

La formation : alternance et tutorat

Il s'agit d'une formation préprofessionnelle, alternant des modules de formation sous la responsabilité du cadre technique et des modules en situation avec le tuteur, au sein de la structure d'accueil. La fonction de tuteur, reconnue par le CTR, est assurée par un intervenant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP. Un calendrier établi en début de saison indiquera les lieux et dates des différents stages.

Conditions requises

- Etre licencié à la FFE,
- Etre dans l'année de ses 16 ans pour faire acte de candidature,
- Etre titulaire du blason vert ou être inscrit en formation départementale d'arbitrage à une arme conventionnelle.

Principes d'organisation

Les modules déclinés ci-dessous doivent être consignés dans le livret de formation.

Module de formation : 60 heures

Formation effectuée au niveau ligue, zone ou national, sous la conduite d'un cadre technique agréé par la FFE.

Module en situation : 40 heures (séances, préparations et dossier pédagogique)

- Animation d'un cycle de 12 séances avec un minimum de 6 personnes.
- L'animateur fédéral ne peut pas être seul, en face à face pédagogique, durant ses interventions,
- Un dossier pédagogique doit restituer l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

Vie de la ligue

Evaluation

Principes de l'évaluation

Il ne s'agit pas de sanctionner mais bien de vérifier si les compétences sont maîtrisées et de prolonger si nécessaire la formation.

Les connaissances sont évaluées sous forme de devoirs écrits, de QCM ou d'épreuves orales.

Les savoir-faire sont évalués en situations pratiques au cours des stages de formation, duos, situations pédagogiques, assauts et arbitrage.

Les compétences, ou savoir faire-faire, sont évaluées sur la base d'un dossier de stage et d'une note du tuteur sur le stage en situation.

La plupart des évaluations se déroulent durant la formation sous forme de contrôle continu. Les évaluations restantes se feront lors d'un examen final.

Certification

Délivrée par le Président de ligue et le CTR sur proposition de l'équipe pédagogique.

Conditions d'exercice

- L'animateur ne peut exercer dans un club qu'avec la présence effective d'un titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.
- Le bénéficiaire ne peut obtenir en aucun cas une rémunération, conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport.

L'EDUCATEUR FEDERAL

Définition

L'éducateur d'escrime est un enseignant capable de soutenir les actions du diplômé d'état, il peut exercer en autonomie sous certaines conditions. Il conduit une action éducative avec un groupe, effectue une démarche individuelle ou collective de perfectionnement à une arme. Il participe à la vie du club.

Compétences attendues

Etre capable :

- de transmettre en toute sécurité des connaissances et des savoir-faire à une arme,
- de transformer les comportements et perfectionner les pratiquants à une arme,
- d'accompagner et de conseiller les jeunes tireurs,
- d'organiser et d'encadrer les manifestations sportives et promotionnelles.

La formation : alternance et tutorat

Il s'agit d'une formation préprofessionnelle, alternant des modules de formation sous la responsabilité du cadre technique et des modules en situation avec le tuteur au sein de la structure d'accueil. La fonction de tuteur, reconnue par le CTR, est assurée par un intervenant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP. Un calendrier établi en début de saison indiquera les lieux et dates des différents regroupements et stages.

Conditions requises

- Etre licencié à la FFE,
- Être titulaire du diplôme d'animateur fédéral ou d'une équivalence reconnue par le CTR et/ou la commission régionale des éducateurs,
- Etre arbitre départemental à une arme conventionnelle et être inscrit en formation d'arbitrage régional.

Principes d'organisation

Les modules déclinés ci-dessous doivent être consignés dans le livret de formation.

Module de formation : 60 heures

Formation effectuée au niveau ligue, zone ou national, sous la conduite d'un cadre technique agréé par la FFE.

Module en situation : 40 heures (séances, préparations et dossier pédagogique)

- Gestion d'un cycle de 18 séances de 2 heures avec un minimum de 6 personnes.
- Un dossier pédagogique doit restituer l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

Evaluation

Principes de l'évaluation

Il ne s'agit pas de sanctionner mais bien de vérifier si les compétences sont maîtrisées et de prolonger la formation si cela est nécessaire.

Les connaissances sont évaluées sous forme de devoirs écrits, de QCM ou d'épreuves orales.

Les savoir-faire sont évalués en situations pratiques au cours des stages de formation, duos, situations pédagogiques, assauts et arbitrage.

Les compétences, ou savoir faire-faire, sont évaluées sur la base d'un dossier de stage et d'une note du tuteur sur le stage en situation.

La plupart des évaluations se déroulent durant la formation sous forme de contrôle continu. Les évaluations restantes se feront lors d'un examen final.

Certification

Délivrée par le Président de ligue et le CTR sur proposition de l'équipe pédagogique.

Conditions d'exercice

Ce diplôme validé offre la possibilité d'être en autonomie face au groupe sous réserve :

- D'être majeur (18 ans),
- De posséder le PSC1 ou son équivalent (prévention et secours civique de niveau1),
- D'être titulaire d'un diplôme d'arbitre départemental à une arme conventionnelle.

Dans ce cas, une convention annuelle lie la ligue et le club concerné qui prévoit un référent titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP, tel que prévu au R.I.

Pour bénéficier des prérogatives de son diplôme, le candidat doit effectuer un recyclage sous forme d'un stage de formation continue mis en place par la ligue ou la zone tous les 2 ans.

Le bénéficiaire ne peut obtenir en aucun cas une rémunération, conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport.



TROISIEME PARTIE

PARTICIPATION AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LA LIGUE

2016-2017



CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

CATEGORIES D'AGE

M5	Nés en 2012 ou après
M7	Nés en 2010 ou 2011
M9	Nés en 2008 ou 2009
M11	Nés en 2006 ou 2007
M14	Nés en 2003, 2004 ou 2005
M17	Nés en 2000, 2001 ou 2002
M20	Nés en 1997, 1998 ou 1999
Senior	Nés en 1996 et avant
Vétérans	V1 Nés entre 1968 et 1977
	V2 Nés entre 1958 et 1967
	V3 Nés entre 1948 et 1957
	V4 Nés en 1947 ou avant

LES SURCLASSEMENTS : NOUVEAU REGLEMENT MEDICAL FFE

Simple surclassement :

Les surclassements sont autorisés à partir de la catégorie 3^{ème} année de M14 (M14-3), selon les modalités définies dans le règlement médical.



AFFILIATION ET LICENCES

Pour affilier un club et prendre des licences, il suffit d'aller sur la page : <http://www.escrime-ffe.fr/creer-gerer-un-club/licence-et-affiliation> et de télécharger le document fiche_club_2.pdf (en annexe de ce document).

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement des tireurs en compétition s'effectue via l'interface web du site fédéral (www.escrime-ffe.fr).

Pour les compétitions de ligue, de zone IDF et les circuits nationaux, il s'agit du seul moyen d'engagement. Les tireurs n'ayant pas utilisé cette procédure seront autorisés à tirer, à condition de s'acquitter du droit d'engagement multiplié par 5.

Pour les compétitions de ligue, les tireurs ne s'étant pas engagés en ligne paieront un droit d'inscription majoré de 1 € et devront présenter leur licence. Pour les compétitions de zone, il faut se référer au règlement de zone.

La date de clôture d'inscription est précisée sur chaque feuille d'annonce de compétition.

DROITS D'ENGAGEMENTS

Epreuves de Lique individuelle :

- M9 (Poussin) – M11 (Pupille)	08 €
- M14 (Benjamin+Minime1) (hors H2024)	08 €
- M14 (Benjamin+Minime1) H2024	10 €
- M17 à Vétérans	08 €
- Adultes Loisirs	10 €

Epreuves de Lique par équipe :

- M9 (Poussin)	16 €
- M11 (Pupille)	24 €
- M14 à Seniors	24 €

Epreuves de Zone :

- M14 à Seniors (individuel)	10 €
- M14 à Seniors (équipe)	30 €

NORMES POUR LES TENUES D'ESCRIME

Coupes du Monde, Championnats du Monde	Tenue 800N cuirasse de protection 800N marquage CE
Compétitions en France et pratique en salle – catégories M14 à vétérans	Tenue 350N cuirasse de protection 800N marquage CE
Compétitions en France et pratique en salle – catégories M5 à M11	Tenue 350N cuirasse de protection 350N marquage CE

NB : les masques à visière sont interdits en compétition.
Au sabre, le gant 800N est obligatoire à partir de la catégorie M14.

ARBITRAGE**EPREUVES INDIVIDUELLES**

- ✓ Si un club inscrit de 1 à 3 tireurs à une compétition, il peut ne pas proposer d'arbitre au nom de son club.
- ✓ Si un club inscrit 4 tireurs ou plus, il doit systématiquement proposer un arbitre de son club.
- ✓ Si un club inscrit 4 tireurs ou plus, sans présenter d'arbitre le jour de la compétition, aucun tireur du club ne sera autorisé à tirer.
- ✓ A L'EPEE : 1 arbitre à partir de 4 tireurs et 2 arbitres à partir de 8 tireurs en individuel.

NB : au cas où un club ne pourrait pas ponctuellement proposer d'arbitre de son club pour des raisons valables et exceptionnelles, il peut formuler une dérogation écrite à la Commission Régionale d'Arbitrage qui sera chargée d'identifier des arbitres de la ligue pouvant se substituer et les présenter au club demandeur.

EPREUVES PAR EQUIPES

- ✓ Pour les épreuves M9, M11, pour deux équipes et plus, le club doit présenter un arbitre.
- ✓ Pour les épreuves M14, M17, M20 et seniors pour une et/ou deux équipes, le club doit présenter un arbitre, pour trois équipes et plus, le club doit présenter deux arbitres.

NB : Pour les nouveaux clubs, une période de trois ans leur est accordée, le temps de former un arbitre. Pendant cette période, ils peuvent utiliser les services d'un arbitre licencié dans la même ligue.

ATTENTION : selon la CRA, un arbitre est une personne désignée qui ne remplit que cette fonction au moment de la compétition. En aucun cas un tireur participant en tant que tel à la compétition ne pourra arbitrer. Il en est de même pour les Maîtres d'Armes.

NIVEAU D'ARBITRAGE REQUIS

	Départemental en formation Départemental	Régional en formation	Régional	National en formation National International
<i>Epreuves de ligue</i>	de sa catégorie d'âge au maximum	Au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne	Toutes	Toutes
<i>Epreuves de zone</i>				
<i>Circuits N1 (C/J)</i>		Au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne (*)		
<i>Circuits nationaux seniors</i>				
<i>Championnats de France Fête des jeunes</i>		Sur sollicitation CRA/CNA	Sur sollicitation CRA/CNA	

(*) NB : au fleuret, les arbitres régionaux ne peuvent arbitrer que la première journée des circuits nationaux organisés sur deux jours.

Vie de la ligue

INDEMNISATION DES ARBITRES POUR LES COMPETITIONS DE LIGUE

Arbitres internationaux	60 € la journée, 30 € la demi-journée
Arbitres nationaux A	60 € la journée, 30 € la demi-journée
Arbitres nationaux B	50 € la journée, 25 € la demi-journée
Arbitres régionaux et formation nationale	40 € la journée, 20 € la demi-journée
Arbitres départementaux et formation régionale	25 € la journée, 13 € la demi-journée
Arbitres en formation départementale	20 € la journée, 10 € la demi-journée

Dans le cadre d'un arbitrage d'une journée, l'arbitre bénéficie de tickets repas pour aller se restaurer à la buvette du lieu de compétition ou d'un défraiement forfaitaire de 10 € s'il n'y pas de buvette.

INDEMNITES DES COMMISSIONS ORGANISATRICES

Les membres de la "Commission Organisatrice" percevront 50 euros de frais de repas (avec un maximum de deux organisateurs). Une personne qui organise et qui arbitre ne percevra qu'une des deux indemnités.

REGLES DE COURTOISIE

La force de l'escrime française doit beaucoup à l'action des Maîtres d'Armes. Pour mémoire, ceux-ci œuvrent pour favoriser l'arbitrage, en prodiguant conseils et explications, durant les compétitions des jeunes escrimeurs. Le caractère éducatif, de l'organisation et de l'arbitrage des épreuves de jeunes, permet tout à la fois de fidéliser et de former des générations d'escrimeurs.

Cependant, différentes remarques nous sont parvenues, notamment de parents d'élèves, qui laissent entendre que des comportements éducatifs douteux, voire à la limite de l'éthique éducative attendue de la part de tout enseignant, apparaissent en compétition.

Au-delà d'un surinvestissement de l'enseignant accompagnateur, qui, par ses encouragements "agressifs", déstabilise l'arbitre et le tireur adverse, ou qui, par ses conseils techniques, est en position d'entraînement en salle, la Ligue d'Escrime de l'Académie de Paris demande à tous de prendre connaissance et d'appliquer les dispositions de la FIE, relayées par la FFE.

Il est interdit d'encourager ou de conseiller, hors temps prévu à cet effet, son tireur (cf. Jeux Olympiques d'Athènes).

L'objectif est de préparer les jeunes tireurs aux échéances nationales et internationales, mais surtout pour les rendre le plus vite possible autonomes sur la piste. Il est demandé d'appliquer strictement l'instruction FFE ci-dessous et d'en faire la plus large diffusion.

Les éphémères relâchements déontologiques constatés ne doivent plus se produire et un climat serein doit être maintenu en compétition, ce qui permettra au plus volontaire et au plus intelligent de surmonter son adversaire sans recours à des aides extérieures.

« Instruction relative à l'attitude des enseignants et accompagnateurs en compétition » (Cf. travaux de la Commission Educateurs / arbitrage de la FFE)

« La FFE ayant entendu :

- L'application stricte de l'article T92 du règlement pour les épreuves par la FIE (voir extraits plus bas) ;
- La demande du comité directeur du 23/09/06 relative aux mesures à prendre à l'encontre d'attitudes anti éducatives d'enseignants – accompagnateurs ;
- Le rappel de l'esprit du règlement pour les épreuves de jeunes effectué par la commission nationale des éducateurs et approuvé par la commission nationale d'arbitrage, au sujet de l'attitude éducative des enseignants, dont le but est de rendre leurs élèves autonomes dans les situations de match.

La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, que l'enseignant-accompagnateur :

- N'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- N'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes règlementaires dévolues à cet effet,
- N'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

L'absence de respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.»

Extraits du règlement FIE :

Vie de la ligue

Ordre et discipline

t.82

2 Les escrimeurs se soumettront, notamment, avec **ordre, discipline et esprit sportif** aux prescriptions qui suivent, toute infraction à ces règles pouvant entraîner des sanctions prises par les autorités disciplinaires compétentes, après ou même sans avertissement, suivant les cas et les circonstances.

3 Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve d'esgrime, doivent **respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement** de l'épreuve. Au cours des matchs, personne n'est autorisée à **aller près de la piste**, à **donner des conseils aux tireurs**, à **critiquer l'arbitre** ou les assesseurs, à les injurier ou à les importuner de quelque façon que ce soit.(...) L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match.

t.83

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la F.I.E. ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes ou paroles, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Les tireurs

Engagement d'honneur

t.84

Par le seul fait qu'ils s'engagent dans une épreuve d'esgrime, les tireurs prennent **l'engagement d'honneur** de respecter le Règlement et les décisions des officiels, d'être déférents envers les arbitres et les assesseurs et d'obéir scrupuleusement aux ordres et commandements de l'arbitre.

t.92

Les **entraîneurs, soigneurs et techniciens** ne sont pas autorisés à se placer au cours des épreuves auprès des tireurs dans l'enceinte de la compétition.

L'arbitre peut autoriser, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, une personne à **porter momentanément assistance** à un tireur.

t.93

Les spectateurs sont tenus de ne pas **troubler le bon ordre** des épreuves, de ne rien faire qui puisse tendre à influencer les tireurs ou l'arbitre, et de respecter les décisions de celui-ci, alors même qu'ils ne les approuvent pas. Ils doivent obéir aux indications que l'arbitre estime nécessaire de donner.

t.120

Réclamation injustifiée : 1^{ère} fois : carton jaune, 2^{ème} fois et suivante(s) : carton rouge

Refus d'obéissance : 1^{ère} fois : carton jaune, 2^{ème} fois et suivante(s) : carton rouge

Tireur troublant l'ordre sur la piste : 1^{ère} fois : carton rouge, 2^{ème} fois : carton noir

Toute personne troublant l'ordre hors de la piste 1^{ère} fois : avertissement ; 2^{ème} fois : expulsion

Faute contre l'esprit sportif, brutalité intentionnelle, favoriser l'adversaire, profiter de la collusion : carton noir



QUATRIEME PARTIE

« Y'AKA TOUCHER »

ENTRAINEMENT DES JEUNES

2016-2017



M9 (POUSSIN)

Tout enfant né en 2008 ou 2009 peut participer aux entraînements des jeunes (EDJ).

Ces entraînements se déroulent uniquement au fleuret et au sabre non électrique, lame 0.

Il y a quatre entraînements sur la saison (individuel et équipes).

Ces entraînements sont mixtes. Ils ne donneront lieu à aucun classement ; il faudra veiller à ne pas faire les mêmes poules d'un regroupement sur l'autre.

Pour l'ensemble de ces EDJ, **le blason jaune est obligatoire et le blason rouge est fortement conseillé.** Seule la poignée droite est autorisée.

DEROULEMENT DES EDJ M9 (POUSSINS) :

Au sabre il n'y a aucun changement par rapport à la saison précédente. Les enfants sont répartis en groupe de 8 (si possible). Dans chaque groupe sont créées deux poules de 4 (une poule A et une poule B). A l'issue de ces deux poules, les enfants intègrent un tableau d'élimination directe où toutes les places sont tirées. Pour le premier match, le premier de la poule A rencontre le quatrième de la poule B, le deuxième de la poule A rencontre le troisième de la poule B et ainsi de suite. A la fin, un classement est établi de 1 à 8. Les matchs en poules se déroulent en 4 touches et les matchs d'élimination directe en 6 touches.

Au fleuret même formule que la saison précédente. Aucun classement n'est établi à l'issue du rassemblement. **Il s'agit véritablement d'un entraînement.**

En individuel et par équipes, les enfants sont rassemblés dans des poules de 7 ou 8. L'entraînement des jeunes s'arrête à l'issue des poules. Tous les matchs sont tirés au fleuret simple.

DIPLÔMES DE PARTICIPATION ET MEDAILLES :

Au fleuret, à chaque EDJ, les enfants reçoivent un diplôme de participation rappelant les valeurs de l'esgrime (différent à chaque EDJ) ; au dernier EDJ, ils gagnent une médaille les récompensant de leur participation sur l'ensemble de la saison :

- Médaille de bronze pour une participation dans la saison.
- Médaille d'argent pour deux participations dans la saison.
- Médaille d'or pour trois ou quatre participations dans la saison.

Maître Fabrice WITTMER, Conseiller Technique Régional, vous rappelle également que pour toutes les catégories jeunes, le Maître d'Armes doit être avant tout un éducateur pour les tireurs, les arbitres et les parents, plutôt qu'un entraîneur ou un coach.



M11 (PUPILLE)

Ces entrainements des jeunes (EDJ) M11 se déroulent au fleuret et à l'épée électrique avec la possibilité de lames 0 ou 2. Seule la poignée droite est autorisée. Au sabre, l'équipement sera non électrique.

Il y a quatre EDJ M11 (individuel et équipes) au fleuret et au sabre, et deux EDJ M11 (seulement par équipes) à l'épée. Ces EDJ sont mixtes, avec aucune notion de classement général. Il n'y a donc pas de finale d'EDJ mais un dernier EDJ.

Les M9 ne peuvent participer à ces EDJ M11.

Pour la catégorie M11, **le blason rouge est obligatoire dès le premier EDJ.**

EPEE (SOUS RESERVE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS)

L'EDJ épée se tire sous forme de rencontres par équipes. Deux entraînements sont organisés dans la saison sportive. Les lames de taille 0 ou 2 (armes électriques) sont obligatoirement avec poignées droites.

Les équipes comportent deux participants, peuvent être mixtes et composées de licenciés de deux clubs différents, avec la possibilité d'avoir un remplaçant. Les deux co-équipiers sont uniquement de la catégorie M11, garçons ou filles.

Il est demandé à chaque équipe d'avoir, en plus de son matériel réglementaire en état, une épée et un fil de corps de rechange qui sera mis en bout de piste à chaque rencontre.

La rencontre entre deux équipes oppose dans un premier match les n°1 de chaque équipe et dans un deuxième match les n°2. Le relais s'effectue en 4 touches / 2 minutes. L'équipe gagnante est celle arrivant la première à 8 points, celle totalisant le plus de points à la fin du temps réglementaire ou enfin celle ayant gagné le tirage au sort avant la mort subite. Les numéros 1 et 2 sont donnés à l'arbitre avant chaque rencontre. Ces numéros peuvent être modifiés après chaque rencontre.

La formule de la rencontre est déterminée en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Pour l'inscription de deux équipes et plus, un arbitre au moins doit être inscrit. Il est demandé aux Maîtres d'armes et aux parents de ne pas intervenir lors d'une rencontre. Seul le Maître d'Armes est autorisé à parler aux tireurs pendant le changement de relayeurs.

SABRE (SOUS RESERVE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS)

En individuel, même formule que les M9 avec des matchs en 4 touches pour les poules.

En équipes, il s'agit d'équipes de deux, pouvant être mixtes. Le gagnant d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 8 touches (deux relais de 4 touches).

FLEURET (SOUS RESERVE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS)

En équipes, il y a un tour de poule de 4, 5 ou 6 équipes à la suite duquel des divisions sont établies. Un tableau d'élimination directe est créé et tiré pour chaque division. Un classement est établi dans chaque division.

Les trois premières équipes de chaque division sont récompensées.

En individuel, la formule mousquetaires / chevaliers est appliquée.



Vie de la ligue

Chaque arbitre part avec deux poules de quatre tireurs. Une poule a et une poule b :

Poule a (1a, 2a, 3a, 4a)

Poule b (1b, 2b, 3b, 4b)

DEBUT DE L'ENTRAINEMENT :

1^{er} match → 1a contre 2a ; 2^{ème} match → 1b contre 2b ; ensuite 3a-4a ; 3b-4b ; 1a-3a ; 1b-3b ; 2a-4a ; 2b-4b ; 1a-4a ; 1b-4b ; 2a-3a ; 2b-3b.

Total 12 matchs de 2 minutes, 3 touches. Deux minutes de pose afin de changer de tireurs.

Durée totale du tour de poule : 46 minutes.

CLASSEMENT PAR POULE ET CONSTITUTION DU TABLEAU : 10 MINUTES

La victoire $V_n = 3$ points ; le match nul $N_n = 2$ points ; la défaite $D_n = 1$ point (n : est le nombre de touches données)

En cas d'égalité de points, c'est le nombre de touches données qui départage. En cas de nouvelle égalité, le gagnant du match entre ces deux tireurs est déclaré vainqueur. S'il y a encore égalité, l'arbitre procède à un tirage au sort.

Chaque arbitre fait son tableau de huit.

MATCH DESIGNANT LES MOUSQUETAIRES ET LES CHEVALIERS

Match en 3 minutes, 6 touches.

1^{er} match : le premier de la poule a rencontre le quatrième de la poule b ;

2^{ème} match : le deuxième de la poule b rencontre le troisième de la poule a ;

3^{ème} match : le premier de la poule b rencontre le quatrième de la poule a ;

4^{ème} match : le deuxième de la poule a rencontre le troisième de la poule b ;

Ensuite, on obtient le tableau des mousquetaires et des chevaliers :

(1) : Tableau haut mousquetaire 1/2 finale ; (5) : Tableau mousquetaire 3^{ème} place ;

(2) : Tableau bas mousquetaire 1/2 finale ; (6) : Tableau chevalier 3^{ème} place ;

(3) : Tableau haut chevalier 1/2 finale ; (7) : Finale mousquetaire ;

(4) : Tableau bas chevalier 1/2 finale ; (8) : Finale chevalier ;

Durée totale : 114 minutes

Récompenses : 20 minutes

Durée totale : 2H15

Cette formule est réalisable pour moins de 120 tireurs au gymnase Elisabeth. Pour plus de 120 tireurs, il sera proposé une formule avec des poules de 4 ou 5 tireurs, suivi de plusieurs tableaux d'élimination directe.

NOUVEAUTE :

A venir, l'action « Y'AKA TOUCHER ». Il s'agit d'une action formatrice, éducative et d'animation basée sur différents ateliers comme par exemple l'atelier de cibles, d'équilibre, de précision, de match.

Ce parcours peut être ouvert à tous les jeunes et à leurs Parents.

A l'étude pour le moment.



CINQUIEME PARTIE

COMPETITIONS - COUPE DE PARIS

2016-2017

M14 (BENJAMIN+MINIME1)

Rappel : Le Blason bleu sur la tenue et le livret signé par le Maître d'armes sont obligatoires pour les compétitions M14.

Les M14 regroupent nos benjamins 1, 2 et minimes 1. Nous devons faire face avec cette nouvelle catégorie à la détection, l'entraînement à la compétition, la fidélisation et la poursuite de notre progression technique de nos pupilles. De plus, nous pouvons avoir un nombre plus important de participants à nos compétitions. Il faut donc être vigilant aux formules proposées et aux choix des gymnases.

La ligue d'escrime de Paris vous propose un canevas pour les trois armes mais que nous pouvons faire évoluer, en cours de saison, en fonction de la spécificité de l'arme. Ce canevas tend à respecter la progression technique, physique de nos tireurs afin de les fidéliser et/ou les détecter. Le principe est de proposer des compétitions de ligues estampées soit détection et/ou entraînement à la compétition, fidélisation. Au cours de quelques compétitions, certains tireurs suivront « une filière » détection (la 1^{ère} division) et d'autres progresseront dans une filière « entraînement à la compétition ».

Ainsi :

- pour les épreuves dites « détection et entraînement à la compétition », la formule proposée est : un tour de poule de 5 ou 6 tireurs commun à tous. Suivi d'une première division (détection) à 24 pour l'épée et le fleuret et à 12 pour le sabre avec tableau d'élimination direct. Et une deuxième division et peut être une troisième division (entraînement à la compétition) avec de nouveaux un tour de poulettes de 4 en match long, avec élimination, suivi d'un tableau d'élimination direct.

- pour les épreuves dites « entraînement à la compétition », elles se dérouleront par équipe de deux. Pouvant être mixte (garçon/fille), pouvant être constituée de deux clubs différents, mais avec deux tireurs d'année de naissance différentes. La formule proposée sera libre et ludique.

FORMULE DES MATCHES.

Poules : 5 touches, 3 minutes.

Élimination directe: Épée, Fleuret : 10 touches en 2 reprises de 3mn.

Sabre : 15 touches ; pause lorsque l'un des tireurs arrive à 8 touches.

CLASSEMENT DE LIGUE.

Les commissions d'armes déterminent en début de saison les compétitions qui entrent en compte dans le classement de Ligue, ainsi que le mode de calcul de ce classement.

<u>Epée</u>		<u>Fleuret</u>		<u>Sabre</u>	
Epreuve de Ligue n°1	0,5	Epreuve de Ligue n°1	0,5	Epreuve de Ligue n°1	0,5
Epreuve H2024 Ligue	0,5	Epreuve H2024 Ligue	0,5	Epreuve H2024 Ligue	0,5
Challenge ASPTT	1	Epreuve H2024 IDF	1	Epreuve H2024 IDF	1
Epreuve H2024 IDF	1	National H2024	1,5	National H2024	1,5
National H2024	1,5	Championnat de Paris	1	Championnat de Paris	1
Championnat de Paris	1				

Les deux meilleurs résultats (trois à l'épée) et le Championnat de Paris sont pris en compte dans le classement de Ligue (formule logarithmique). Il sera également établi un classement pour les deux premières années de M14. Les 3 premiers seront récompensés lors de la coupe de Paris.

QUALIFICATION AUX EPREUVES INDIVIDUELLES DE LA FETE DES JEUNES

Sont qualifiés pour la Fête des Jeunes :

- les 40 premiers tireurs du classement national actualisé après l'épreuve Interzone.

Vie de la ligue

- Un quota de tireurs de la Ligue déterminé par la Fédération. Pour être qualifié par la Ligue, il est obligatoire d'avoir participé au Championnat de Paris individuel et à au moins une épreuve retenue par la commission d'armes. Le classement de Ligue détermine les qualifiés pour la Fête des Jeunes. En cas d'égalité de points, le tireur ayant obtenu le meilleur résultat au Championnat de Paris est qualifié.

EPREUVES PAR EQUIPES : COUPE DES CLUBS

Une *coupe des clubs* par équipes est organisée à chaque arme. Cette compétition regroupe uniquement des équipes de club (trois tireurs + un remplaçant éventuel). Elle se déroule sous la forme d'un tableau d'élimination directe. Le classement d'entrée dans le tableau est calculé sur la base du classement national actualisé au jour de la compétition (somme des 3 meilleurs classements). En cas d'égalité, la somme des points est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort est organisé. Deux équipes d'un même club ne peuvent se rencontrer au premier tour d'élimination directe.

Les matchs se déroulent sous la forme d'un relais à l'italienne en 36 touches (9 matchs, 3 minutes par match), sauf au sabre où le relais s'effectue en 45 touches.

QUALIFICATION POUR L'ÉPREUVE PAR EQUIPES DE LA FETE DES JEUNES.

Lorsque nous parlons de *l'équipe de la Ligue de Paris*, nous signifions que les équipes à chaque arme ne font plus qu'un pour représenter Paris.

Nous vous rappelons que la meilleure équipe n'est pas l'addition de 4 bons éléments mais un ensemble de 5 personnes (avec le capitaine d'équipe), unies et heureuses d'être ensemble pour atteindre un même but.

Le Capitaine :

- Est nommé par le CTR et les capitaines d'équipes déjà en place, puis approuvé par le Comité Directeur en début de saison.
- doit pouvoir participer à l'ensemble des regroupements, au championnat de Paris, à l'épreuve de ligue H2024, à la zone H2024 et à la zone par équipes afin de suivre l'évolution des tireurs pouvant constituer l'équipe. De plus, s'il le souhaite, il peut passer au club du tireur afin de discuter avec son Maître d'armes après accord du Président du club.
- Est indemnisé sur l'ensemble de ces regroupements et compétitions et est doté d'un paquetage.
- sélectionne avec le CTR l'équipe qui représentera la ligue à la Fête des Jeunes.
- définit avant la Fête des Jeunes l'objectif que devra atteindre l'équipe dans cette compétition.
- peut inviter une à deux personnes de son choix pour les regroupements, après avoir préalablement averti le CTR.

Premier regroupement : Après-midi détection

- **Objectif** : évaluer le tireur sur sa capacité à intégrer l'équipe de la ligue, d'un point de vue technique, émotionnel et motivationnel.
- **Contenu** : mise en place de situations ludiques collectives et de rencontres par équipes.
- **Déroulement** : de 13H30 à 20H00 un après-midi.
Goûter en milieu d'après-midi avec l'ensemble des participants.
- **Sélection** à ce regroupement : 8 tireurs par arme en fonction du classement de ligue M14 actualisé deux semaines avant l'après-midi détection. Possibilité pour le capitaine d'équipe d'inviter deux personnes supplémentaires en avertissant le CTR.

Deuxième regroupement : Stage Terminal (pendant les vacances d'avril)

- **Objectif** : évaluer le tireur sur sa capacité à intégrer l'équipe de la ligue, d'un point de vue technique, émotionnel, motivationnel et physique.
- **Contenu** :

Vie de la ligue

- Mise en place de situations ludiques collectives et de rencontres par équipes.
- Tournoi par équipes à la fin du stage.
- Enchaînement de situations à thème et exercices de préparation physique.
- **Déroulement** : sur 4 jours en internat.
- **Sélectionnés** : 6 tireurs par arme (si une équipe présente à la FDJ) ou 8 tireurs par arme (si deux équipes présentes à la FDJ) en fonction du classement de ligue M14 après le Championnat de Paris.

Si le championnat de Paris se déroule après le stage, il est tenu compte du classement de ligue mis à jour deux semaines avant le stage. Le champion de Paris est systématiquement sélectionné au stage terminal. A l'issue du stage, nous communiquons les compositions d'équipes qui représentent Paris à la fête des jeunes (si le championnat de Paris s'est déroulé avant la fête des jeunes).

Troisième regroupement : Zone par équipes

- **Sélection** : 2 équipes par arme (**Un capitaine d'équipe** pour deux équipes).
- Possibilité donnée au capitaine de désigner un deuxième capitaine pour le seconder sur la zone après en avoir informé le CTR.
- **Composition d'équipes** : communiquée après le stage ou deux semaines avant la zone si cette dernière a lieu avant le stage.
- La composition d'équipes doit être, dans la mesure du possible, la plus proche possible de celle de la fête des jeunes.

Les dates de ces regroupements sont communiquées en début de saison aux correspondants des clubs. Les tireurs reçoivent une convocation personnelle pour l'après-midi détection, la zone par équipes et le stage terminal.

Pour être sélectionné dans l'équipe de la Fête des jeunes, il faut :

- Avoir honoré toutes les sélections de l'année : après-midi de détection, stage terminal et épreuve de zone par équipes,
- Avoir participé au championnat de Paris,
- Ne pas avoir reçu de carton noir lors de la saison,
- Faire partie des 6 ou 8 premiers M14 du classement de ligue final.

NB : pour être valable, le motif d'absence planifiée à l'un de ces regroupements doit être communiqué par courrier ou par courriel au président et au CTR de la ligue une semaine avant la date du rendez-vous.

Toutes les personnes sélectionnées dans l'équipe de la ligue de Paris reçoivent un paquetage la veille de la Fête des Jeunes.

**TITRE DE MEILLEUR EQUIPIER : A la fin du stage terminal, un titre de *meilleur équipier* est décerné par l'ensemble des tireurs et des capitaines d'équipes.
Il est remis au gagnant un lot.**

M17 (Minime2+CADET) ET M20 (JUNIOR)

FORMULE DES MATCHES.

Poules : 5 touches, 3 minutes.

Elimination directe: 15 touches en 3 reprises de 3 minutes (pour le sabre, fin de la 1^{ère} manche à 8 touches pour l'un des deux tireurs).

VIE SPORTIVE FEDERALE

La vie sportive fédérale s'articule désormais autour de 3 épreuves nationales « élite », du championnat de France et des épreuves recensées par les ligues.

NOUVEAUTE :

Du fait que les championnats de Paris et IDF ne sont plus sélectifs pour les France par équipe, il n'y a plus de championnat de Paris par équipe aux trois armes. Le titre de champion de Paris sera attribué lors des championnats IDF par équipe.

CLASSEMENT DE LIGUE :

1) Les classements de Ligue sont calculés de la façon suivante au FLEURET :

Les deux meilleurs résultats + le championnat de Paris sont pris en compte pour l'établissement du classement de Ligue ; l'attribution des points se calcule selon la formule logarithmique fédérale.

- Les épreuves IDF, coefficient 0,75.
- Des épreuves nationales élites en IDF coefficient 1.
- Le championnat de Paris, coefficient 1,5.

2) Les classements de Ligue sont calculés de la façon suivante à l'EPEE :

Les deux meilleurs résultats + le championnat de Paris sont pris en compte pour l'établissement du classement de Ligue ; l'attribution des points se calcule selon la formule logarithmique fédérale.

- Les épreuves IDF n°1 et n°2, coefficient 1,2.
- Des épreuves nationales élites, coefficient 1,5
- Le championnat de Paris, coefficient 1.

3) Les classements de ligue sont calculés de la façon suivante au SABRE :

- Les épreuves IDF, coefficient 0,75.
- Le championnat de Paris, coefficient 1,5.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

Le classement national est la base de sélection aux Championnats de France N1. Le classement de Ligue permet de désigner les quotas attribués à la ligue pour les championnats de France de N2.

NB : pour pouvoir prétendre à la qualification aux championnats de France N2 sur les quotas de Ligue, il est nécessaire d'avoir participé au championnat de Paris individuel de sa catégorie et à au moins une autre épreuve retenue par la commission d'armes dans le calcul du classement de ligue (sauf pour le sabre). De plus, tout tireur qui a obtenu un carton noir au cours de l'une de ces épreuves sélectives ne peut prétendre à l'attribution d'un quota de ligue.

EPREUVES PAR EQUIPES : QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

CF. Le règlement fédéral.

SENIORS

FORMULE DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES.

Un ou deux tours de poules, avec décalage sur les deux tours si possible. Qualification sur les résultats du 2^{ème} tour. L'entrée dans le tableau s'obtient en additionnant les résultats des deux tours. Le tableau d'élimination directe est créé sans décalage ni repêchage.

Poules : 5 touches, 3mn.

Elimination directe : 15 touches en 3 reprises de 3mn. (pour le sabre, fin de la 1^{ère} manche à 8 touches pour l'un des deux tireurs).

CLASSEMENT DE LIGUE.

Les commissions d'armes déterminent en début de saison les compétitions qui entrent en compte dans le classement de Ligue, ainsi que le mode de calcul de ce classement.

FLEURET ET ÉPÉE

Le classement tient compte des **deux** meilleurs résultats + le championnat de Paris, sauf au fleuret homme où il est tenu compte des trois meilleurs résultats + championnat de Paris. Les points sont attribués selon la formule logarithmique valable pour les classements nationaux. Il s'agit d'un classement tournant d'une année sur l'autre. Une épreuve remplace celle de l'année précédente. Pour prétendre à un quota de ligue, la participation au championnat de Paris est obligatoire.

Compétitions retenues :

<u>Fleuret Dames</u>		<u>Fleuret Hommes</u>		<u>Épée Dames</u>		<u>Épée Hommes</u>	
Epreuve de ligue	0,5	Epreuve de ligue	0,5	Zone IDF n°1	1,2	CN Livry Gargan	1,5
CN Antony	1	CN Bourg la Reine	1	CN Soissons	1,5	Vincennes	1,2
CN Bourg la Reine	1	CN Antony	1	Championnat IDF	1,2	Championnat IDF	1,2
Championnat de Paris	1,5	CN Melun	1	ASPTT	1,2	Taillandier	1,2
		Championnat de Paris	1,5	Championnat de Paris	1	Championnat de Paris	1

SABRE

Le classement prend en compte l'épreuve de Ligue + le championnat de Paris. Les points sont attribués selon la formule logarithmique valable pour les classements nationaux. Pour prétendre à un quota de ligue, la participation au championnat de Paris est obligatoire.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

Cf. règlement sportif FFE.

Vie de la ligue

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES.

Il s'agit exclusivement d'équipes de clubs.

National 1 et National 2 :

Cf. règlement sportif FFE.

National 3 :

Cf. règlement de zone.

Le Championnat de Paris se tire sous forme d'un tableau d'élimination directe dont le classement d'entrée est établi selon le classement national des tireurs.

Les rencontres se déroulent sous forme de relais en 45 touches par équipes de trois, avec éventuellement un remplaçant. Trois minutes par manche. Les clubs peuvent présenter autant d'équipes qu'ils le souhaitent.

[Pour le fleuret homme et l'épée hommes et dames, consulter le règlement de zone.](#)

[Pour le fleuret dames, le sabre hommes et dames, la participation aux championnats de Paris par équipe ou à l'épreuve de zone par équipe est obligatoire pour être inscrit aux championnats de France N3.](#)

VETERANS

Le CREIF met en place une épreuve de zone individuelle pour les vétérans.

Le Championnat Régional IDF Individuel a lieu le **?**. Toutes les armes et toutes les catégories vétérans sont concernées (V1, V2, V3 et V4).

Au fleuret, la ligue vous propose un championnat de Paris qui se déroulera le **?**. Il sera établi un classement de ligue prenant en compte :

- Le championnat IDF, coefficient 0,75.
- Le championnat de Paris, coefficient 1,5.
- Le circuit national du Mée, coefficient 1.

Le meilleur résultat + le championnat de Paris sont pris en compte pour l'établissement du classement de Ligue ; l'attribution des points se faisant selon la formule logarithmique fédérale.



COUPE DE PARIS 2017

COUPE DE PARIS

La ligue d'Escrime de l'Académie de Paris souhaite mettre à l'honneur les 3 meilleurs tireuses et tireurs de la Capitale, à chaque arme, des benjamins aux seniors. La Coupe de Paris est un moment fort de la vie de la ligue. Elle regroupe l'ensemble des compétitions proposées par la ligue.

Dans chaque catégorie et à chaque arme, un classement de ligue est établi à partir des résultats des compétitions sélectionnées en début de saison par les commissions d'armes.

A la fin de la saison, les trois premiers de chaque classement de Ligue sont récompensés.

Pour les catégories cadets à seniors, outre le fait d'être dans les trois premiers du classement de ligue, il faut également avoir participé aux championnats de Paris en individuel.

Cette saison, la coupe de Paris se déroulera fin juin 2017. La date, l'heure et le lieu restent à déterminer. Chaque récipiendaire sera averti par courrier nominatif à son domicile et devra confirmer sa présence avant le 15 juin 2017.

	M14	M17	M20	Seniors
1 ^{er}	60 €	60 €	60 €	60 €
2 ^{ème}	45 €	45 €	45 €	45 €
3 ^{ème}	20 €	20 €	20 €	20 €

Afin de rendre plus festive cette cérémonie de la Coupe de Paris, elle sera précédée de 2 rencontres sportives par équipes : les 2 premiers représentants par arme, sexe et catégorie, seront invités à participer à cette exhibition qui conclura la saison sportive. Ils doivent donc venir avec leurs équipements d'escrime.

Les arbitres tout juste diplômés seront, eux aussi, mis à l'honneur pendant les rencontres et la cérémonie de la Coupe de Paris.



SIXIEME PARTIE

FILIERE ANIMATION ET CONVIVIALITE

2016-2017



CHALLENGE « ESCRIME EN CAPITALE »

Afin de proposer des formes alternatives à la pratique purement compétitive pour toutes les catégories, la Ligue d'Esgrime de l'Académie de Paris a mis en place les challenges « Escrime en Capitale ».

Cette animation repose sur deux principes :

- il s'agit d'augmenter le nombre des rencontres par équipes, sous diverses formes, pour toutes les catégories car elles participent à l'ambiance au sein du club et ont la préférence de nos cadets et de nos juniors (par exemple, des tireurs restent exclusivement licenciés pour participer au championnat de Paris par équipes).
- L'objectif est d'accorder une place plus importante aux dames, surtout pour les cadettes et les juniors, en favorisant la mixité, tout en préservant la sécurité des tireurs.

Les trois commissions d'armes proposent donc, pour toutes les catégories de benjamins à seniors, des rencontres par équipes de deux ou trois tireurs en fonction de la catégorie, avec la participation obligatoire d'une fille.

La formule de la compétition est systématiquement adaptée en fonction du nombre de participants, l'objectif clairement affiché étant de permettre à toutes et à tous de faire le maximum de rencontres.

A noter que pour les catégories cadets et juniors, les rencontres *escrime en capitale* sont communes aux deux catégories, ce qui implique qu'un tireur de la catégorie minime ne pourra y participer qu'à la condition d'avoir une autorisation de double surclassement.

Des lots, comme des bons d'achat, sont attribués aux vainqueurs de ces rencontres.



RENCONTRES ADULTES LOISIRS

Pour les seniors et les M20 surclassés, la Commission *Adultes Loisirs* de la Ligue d'Esclime de l'Académie de Paris organise plusieurs rencontres amicales au cours de la saison.

L'objectif est de permettre aux adultes de se rencontrer dans un cadre amical et convivial, autour de rencontres d'escrime dont la formule est adaptée à chaque fois. Le droit d'engagement, de 8 euros par tireur, est entièrement reversé au budget des lots attribués aux meilleurs tireurs. Ces rencontres se concluent par un goûter/repas convivial, où chaque participant est invité à participer à l'élaboration du buffet commun.

RENCONTRES « PARISIENNES FRANCILIENNES »

Pour le fleuret et l'épée, ces trois rencontres sont ouvertes, en priorité, aux licenciés parisiens ayant au maximum 5 années de licence, mais avec possibilité d'ouverture à l'ensemble des franciliens en fonction du nombre d'inscrits.

Pour le sabre, tous les licenciés franciliens non classés et les juniors débutants peuvent participer (aucun sur classement cadet accepté).

Le calendrier sera communiqué ultérieurement.

RENCONTRES « FRANCILIENNES »

Ces rencontres sont ouvertes à tous les tireurs adultes franciliens classés de la façon suivante :

- ✓ Epée dames : au-delà de la 100^{ème} place du classement national.
- ✓ Epée hommes : au-delà de la 170^{ème} place.
- ✓ Fleuret dames : au-delà de la 100^{ème} place.
- ✓ Fleuret hommes : au-delà de la 150^{ème} place.
- ✓ Sabre dames : au-delà de la 40^{ème} place.
- ✓ Sabre hommes : au-delà de la 70^{ème} place.

Le calendrier sera communiqué ultérieurement.

Pour des contraintes d'organisation, la Commission *Adultes Loisirs* se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits lors de ces rencontres.

RENCONTRES ARTISTIQUES

A venir.